

CARTE NATIONALE D'IDENTITE MAJEUR (VALABLE 15 ANS)**FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS**

Les cartes d'identité délivrées à partir de janvier 2004 sont prolongées de 5 ans.

PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de pré-demande) OU CERFA N° 12100*02 (remplir et imprimer sans signer)

PRENDRE RDV EN LIGNE SUR LE SITE DE LA MAIRIE

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL
<p>-Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) sauf si ville de naissance reliée au service de dématérialisation COMEDEC (liste disponible sur : https:// ants.gouv.fr/les-solutions/COMEDEC/Villes-adhérentes-a-la-dématérialisation)</p> <p>-Né en France de parents étrangers : fournir justificatif de nationalité française</p> <p>-Nom d'époux : livret de famille ou acte de mariage</p> <p>-Si divorce : autorisée à garder le nom d'époux : jugement ou attestation ex-conjoint + pièce d'identité</p> <p>-1 photo d'identité moins de 6 mois (de préférence couleur et sans lunettes, visage et oreilles dégagés, expression neutre, rien dans les cheveux, bouche fermée, sans annotation au dos, pas découpée)</p> <p>-1 justificatif de domicile l'année en cours au nom du parent (facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance de loyer, avis d'imposition)</p> <p>-Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom doit fournir : justificatif de domicile des parents ou de l'hébergeant + attestation d'hébergement + pièce d'identité</p>	<p>-Rapporter l'ancienne carte d'identité Si carte périmée depuis plus de 5 ans présenter un passeport valide ou fournir un acte de naissance copie intégrale l'original moins de 3 mois</p> <p>-Nom d'époux/divorce: voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Conservation du nom d'époux: voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Photo d'identité : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Justificatif de domicile : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom: voir liste 1^{ère} demande</p>	<p>-Perte : déclaration à remplir en mairie le jour du rdv</p> <p>-Vol : déclaration à remplir au commissariat</p> <p>-Timbre fiscal à 25 € (achat sur internet ou tabac)</p> <p>-Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou fournir copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original)</p> <p>-Né en France de parents étrangers : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Nom d'époux/divorce: voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Conservation du nom d'époux : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Photo d'identité: voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Justificatif de domicile : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Majeurs habitant chez ses parents ou autre que ses parents : voir liste 1^{ère} demande</p>

→ Cas particulier – consulter le service